

Association communautaire du Lac Malaga inc.

Compte rendu de l'assemblée générale annuelle tenue à la caserne des pompiers sur le chemin North, le 19 mai 2019, à 9h30

1. Mot d'ouverture et adoption de l'ordre du jour

La réunion a débuté à 9h40. Le président, André Bergeron, ouvre l'assemblée devant quelques 50 personnes et constate qu'il y a quorum avec 34 membres ayant le droit de vote et 8 procurations. M. David Tracy, vice-président, a assuré la traduction.

Comme le veut la tradition, M. Bergeron demande aux membres du conseil et aux participants de se présenter.

M. Bergeron demande s'il y a des modifications à apporter à l'ordre du jour. Aucun ajout : adopté.

2. Adoption du compte rendu de l'assemblée générale 2018

M. Bergeron demande s'il y a des questions concernant le compte rendu de l'assemblée générale de 2018. Aucun changement. L'adoption du compte rendu est proposée par M. Jean Venne (57) et appuyée par Mme Marie-H. de la Chevrotière (40).

3. Rapport du président

M. Bergeron laisse le soin à ces collègues de présenter leurs rapports selon leurs responsabilités respectives et présente quelques sujets communs à tous les membres du conseil.

- **Projets du conseil**

- **Boîtes postales**

- Une demande a été faite à Postes Canada pour le remplacement des boîtes postales en raison de leur détérioration et de leur stabilité précaire (ils reposaient sur des branches). À l'aube d'une grève, ils ont simplement remis les boîtes sur des dalles de béton. Nous allons poursuivre le dossier avec eux.

- **Panneaux de l'association aux entrées du lac**

- Les panneaux aux entrées est et ouest ont été remplacés. M. Bergeron remercie M. Tracy, notre vice-président, d'avoir fourni son temps pour refaire les toits en bardeaux de cèdre.

- **Adresse courriel de l'association**

- Le conseil a maintenant une **adresse courriel** pour que les membres puissent communiquer avec le conseil et pour les urgences: **lac-malaga@outlook.com**

- Site Web

M. Bergeron revient sur la question d'un site Web pour l'association. L'an dernier, certains membres ont soulevé l'idée d'un site Web. Le conseil a hésité avant de commencer le projet étant donné le nombre limité de ressources au sein du conseil, mais a poursuivi sa réflexion. Il fait part des résultats:

- La majorité des associations de riverains ont un site.
- Il y a quelques années, une minorité des membres avaient une adresse courriel. Aujourd'hui, la vaste majorité utilisent les média électroniques.
- Plusieurs documents ne sont pas envoyés aux membres car ils sont très volumineux: un site Web permettrait de rendre disponible toute l'information (ex: rapports de RAPPEL) et en temps réel.

Par contre:

- Il faudrait que des bénévoles s'impliquent pour la création du contenu.
- Il y aurait possiblement des dépenses associées.

M. Bergeron demande aux membres ce qu'ils en pensent:

- Mme Zagrodny (127) suggère la possibilité d'une page Facebook. Mme De la Chevrotière (40) répond que si cela implique d'avoir un profil Facebook, cela ne l'intéresse pas.
- Mme Beauquin (37) travaille dans le domaine et explique qu'il y a des plateformes qui existent déjà et qui sont faciles d'utilisation. M. Jean Couture donne l'exemple de Slack, qui pourrait répondre à nos besoins et objectifs.
- M. Denault (137) s'inquiète pour la confidentialité des informations personnelles. M. Bergeron explique qu'aucune information personnelle ne sera partagée sur le site.
- M. Lussier (105) suggère la possibilité d'un site sur le Cloud avec un mot de passe. M. Bergeron croit que cette approche convient pour un groupe comme une famille mais pas nécessairement pour une association.
- M. Porowski (61) soutient qu'un site Web contribuerait à l'esprit de communauté et pourrait devenir un forum d'échanges.
- M. Carignan (143) croit qu'il faut se questionner davantage sur l'intérêt et le but d'un tel site.
- En conclusion, M. Bergeron suggère de former un comité pour évaluer nos besoins et trouver les outils techniques répondent à nos objectifs. Il enverra par courriel aux membres les résultats de cette réflexion et le plan d'action qui en découle.
- Mme Charlotte Beauquin (37) et Mme Ana Duque (159) se sont offertes pour aider le conseil. M. Bergeron entra en contact avec elles.

- Nouveau contrat de déneigement

M. Bergeron informe les membres que la Municipalité d'Austin a renouvelé le contrat de déneigement pour les chemins publics et privés en 2018. Le nouveau contrat de déneigement est d'une durée de trois ans (avec possibilité de prolongation de deux ans) et a entraîné une augmentation des coûts de 38% en 2018. Une indexation de 3% par année est prévue par la suite. Il explique les principales raisons pour l'augmentation des coûts (meilleur équipement, épandage plus généreux d'abrasifs, etc.).

Il explique que la réserve de l'association a été bien utile pour absorber ces augmentations l'an dernier et cette année, mais qu'il est bien évident que le contrat aura des impacts sur le budget de l'association et sur les cotisations.

Questions:

- Mme Bruce (187) demande si l'association peut réglementer les Airbnb autour du lac. M. Bergeron explique que la réglementation est municipale. Selon lui, la municipalité attend que la réglementation provinciale soit connue avant de prendre action. Il précise qu'il y a peu de locations autour du lac.
- M. Carignan (143) mentionne que s'il y a des problèmes, les gens peuvent se plaindre auprès de la municipalité.

4. Rapport sur l'environnement

M. Dumont, directeur de l'environnement, a assisté à la réunion du Regroupements des lacs en présence de la mairesse.

Il exprime la chance que nous avons, car plusieurs lacs sont aux prises avec de graves problèmes, comme la prolifération du myriophylle à épis, la sédimentation, etc. Il explique que, comme nous sommes un lac de tête, nous avons peu d'apports extérieurs tout en ajoutant que nous devons demeurer vigilants.

• **Qualité de l'eau**

En général, la qualité de l'eau est très bonne pour la baignade. Les résultats des analyses faites l'an dernier par RAPPEL indiquent un taux de coliformes entre 2 et 15ppm, ce qui est excellent.

Les sources potentielles de contamination demeurent surtout les fosses septiques et les champs d'épuration. Il informe les membres de la nouvelle réglementation qui a été adoptée par la municipalité concernant les fosses et les inspections de quelque 200 systèmes sanitaires qui débiteront dès cette été.

• **Étude des plantes aquatiques et des sédiments par RAPPEL**

M. Dumont informe les membres que l'association a fait faire, par RAPPEL, l'inventaire des plantes aquatiques et la caractérisation des sédiments du lac au coût de 5 096 \$. L'association a reçu 3 000 \$ en subvention du Fonds vert de la municipalité pour réaliser cette étude.

La bonne nouvelle, selon lui, est que le lac ne contient pas de plantes aquatiques envahissantes tels que le myriophylle à épi. Cette plante, qui a envahi plusieurs lacs de la région, est très difficile à éradiquer. Son éradication coûte très cher aux propriétaires et sa présence peut éventuellement influencer la valeur des propriétés.

M. Dumont rappelle l'importance de laver toute embarcation qui vient de l'extérieur avant de le mettre sur le lac. M. Carignan (143) soulève le cas des quatre propriétaires du chemin North qui ont accès au lac et qui peuvent y accéder avec une embarcation. M. Dumont va faire le suivi.

Le conseil a fait l'achat de quatre panneaux (deux pour l'entrée est et deux pour l'entrée ouest) indiquant la nécessité de laver tout embarcation qui arrive au lac de même que le ramassage obligatoire des excréments de chiens.

Quant aux sédiments, M. Dumont explique qu'il y a quatre petits rus du côté est du lac qui entraînent l'apport de sédiments dans le lac. Deux d'entre eux dépassent les normes de quantité des sédiments. Le conseil évaluera les mesures pour corriger le problème.

- **Bande riveraine**

M. Dumont insiste sur l'importance de respecter les limites de la bande riveraine (10 à 15 mètres selon la pente). Il explique qu'il ne faut pas dénaturiser la bande riveraine qui sert de filtre naturel. Il ne faut pas couper d'arbres et minimiser le travail sur la rive. Il rappelle que la municipalité offre gratuitement des plants pour revitaliser la bande riveraine.

Questions:

- Mme Beauduin (37) demande si l'association a une réglementation sur les quais. M. Martineau (35) mentionne qu'il existe une réglementation municipale portant sur la longueur et la largeur maximales des quais. Un permis doit être obtenu de la municipalité.
- M. Denault (137) mentionne qu'il y a plus de plantes aquatiques qu'à son arrivée il y a 28 ans. Il décrit une plante à longue tige et à larges feuilles qu'on retrouve dans certains secteurs du lac. Mme Bergeron reconnaît cette plante appelée un potamot à larges feuilles. M. Dumont explique que ce n'est pas une plante envahissante et que les changements dans le lac sont en partie le résultat de plus présence humaine.

- **Rapport de M. Graham Weeks sur la grande corvée et le compostage**

- **La Grande Corvée d'Austin**

- La grande corvée du 11 mai dernier a attiré un nombre record de bénévoles. Le rapport du coordonnateur, M. Réal Dextrateur, mentionne que la quantité de déchets recueillis, malgré l'étendue du territoire et de certains fossés jamais nettoyés, a diminué significativement. Selon M. Weeks, le message sur les déchets commencent peut-être à passer.

- **Le compostage et le recyclage**

- M. Weeks revient sur l'historique du compostage et sa raison d'être, soit l'accès extrêmement restreint aux sites d'enfouissements en 2020. Présentement 70% des propriétaires sont en conformité. Malheureusement, avec l'apparition des bacs bruns en 2014, plusieurs ont vu l'occasion de laisser tomber le compostage végétal et mettre tout leurs restes dans ce bac.

Il explique que, cet été, nos bacs seront inspectés par deux éco-conseillers. Ils fourniront une liste indiquant quoi mettre dans les bacs, car les gens mélangent de tout dans leur bac et, forcément, le tout se ramasse au dépotoir. Vous pouvez consulter le "Guide du bon débarras" d'Austin ou le recevoir gratuitement en appelant le 819-843-2388.

- **Le recyclage du verre**

- Présentement, le verre est déposé dans le bac bleu. M. Weeks rappelle que les contenants de verre sont souvent brisés lors du transport, les rendant non recyclables. Eastman a décidé de faire autrement. Elle a mis un conteneur à la disposition de ses citoyens à la sortie 106.

Pour le moment, Eastman n'a pas d'objection à ce que des citoyens avoisinants y déposent leurs contenants de verre propres et sans couvercle.

5. Rapport sur le chemin

M. Bergeron explique que, l'an dernier, M. François Garneau, responsable du chemin, avait annoncé qu'il ne désirait pas renouveler son mandat. Mais, comme il n'avait pas de remplaçant, il a accepté de demeurer en poste pour terminer notre expérience d'utilisation des services de M. René Lacasse pour superviser l'exécution des travaux sur le chemin.

Cette expérience a été très concluante. M. Lacasse s'est très bien acquitté de ses tâches et nous a permis de faire sensiblement plus de travail que par le passé. Il est très pro-actif et disponible.

M. Garneau n' a pu être des nôtres aujourd'hui. M. Bergeron et le conseil le remercient pour tous ses bon services.

• Entretien du chemin en 2018

M. Bergeron explique que la quantité de concassé utilisé pour le rechargement du chemin est passé de 180 tonnes en 2017 à 324 tonnes l'an dernier.

Pour la première fois depuis plusieurs années, M. Lacasse a procédé au nettoyage/débroussaillage des abords du chemin. La forêt se renouvelle rapidement et, à intervalles réguliers, il faut nettoyer les deux côtés du chemin pour permettre le passage des camions. Beaucoup d'arbres sont tombés pendant les tempêtes d'hiver qu'il a fallu faire enlever.

• Ramassage des branches

Un premier déchiquetage des branches a été effectué à la fin mai et un deuxième à la fin de l'été, étant donné l'accumulation des branches durant l'été. Ce service est très populaire (environ 45 propriétaires) et correspond donc à un besoin réel. Cette année, le déchiquetage des branches se fera à compter du 27 mai prochain.

• Entretien du chemin ce printemps

M. Bergeron fait le constat de l'état de détérioration du chemin ce printemps. En raison du dégel tardif et de la pluie, les travaux pour boucher les trous ont forcément été retardés. La technique qui consiste à souffler l'eau des trous pour mettre le concassé est plus longue et coûteuse.

La planification des travaux au cours de la prochaine année n'est pas encore faite mais, basé sur notre expérience de l'an passé, les quantités de gravier pour le rechargement devraient être semblables. Le travail de planification se fera au cours des prochaines semaines avec le nouveau responsable du chemin, Marcel Martineau (35), qui est ingénieur civil.

Questions:

- M. Morawski (161) demande quand passera la niveleuse. M. Bergeron explique que la niveleuse pourra passer seulement lorsque le chemin sera dégelé et sec.
- M. Giroux (117), a vu ailleurs qu' un matériau blanchâtre a été utilisé pour durcir la surface du chemin et ainsi réduire les nids de poule. Est-ce que ce procédé pourrait être utilisé sur

le chemin? M. Martineau, nouveau directeur du chemin, explique que c'est du chlorure de calcium et que ça ne devrait pas être utilisé autour d'un lac.

- M. Weeks (155) revient sur la promesse de réfection du chemin North jusqu'à la 112. Il explique que la municipalité attend la subvention de Transport Québec.
- M. Crevier (127) soulève la qualité du déneigement l'hiver dernier qu'il dit être insatisfaisant. M. Bergeron prévoit rencontrer l'entrepreneur à ce sujet.
- M. Weeks (155) mentionne qu'il y eu trois interruptions de courant l'hiver dernier. Il explique qu'Hydro Québec n'a pas fait d'entretien aux abords du chemin depuis longtemps. M. Bergeron a rencontré Hydro Québec il y a quelques années à ce sujet, malheureusement sans grands résultats. Il va en parler à un membre retraité d'Hydro pour sonder son opinion.
- Mme Beauvin (37) demande pourquoi on ne peut pas changer d'entrepreneur. M. Bergeron explique que, lorsque notre ancien entrepreneur a cessé ses activités et qu'aucun autre n'avait répondu à notre appel d'offre, le conseil s'est tourné vers la municipalité pour obtenir de l'aide. C'est à partir de ce moment que notre association s'est joint au processus d'appel d'offres de la municipalité. Une fois le contrat octroyé, l'association fait directement affaire avec l'entrepreneur. Cette solution est intéressante pour l'association car les entrepreneurs ne sont pas intéressés à soumissionner pour un chemin de trois kilomètres.

6. Rapport financier

M. Arcand présente son rapport financier. (Voir Rapport financier en annexe)

L'exercice financier 2018-2019 s'est soldé par un déficit de 9 249,39 \$. Ce déficit est principalement attribuable au coût plus élevé pour le déneigement (5 260,11 \$ de plus que l'année précédente), et au coût d'entretien du chemin (4 041,75 \$ de plus).

M. Bergeron mentionne que les coûts additionnels pour le déneigement sont récurrents et qu'il sera difficile de diminuer les coûts d'entretien du chemin, compte tenu de la circulation toujours croissante.

Le budget présenté par M. Arcand pour 2019-2020 résulte en un déficit de 6 986,96 \$, étant donné que l'association n'aura pas à payer les quelques 2 000 \$ versés à RAPPEL pour l'étude des plantes aquatiques et des sédimentations.

Afin d'éliminer le déficit annuel de quelque 7 000 \$ prévus pour les prochaines années, une augmentation des cotisations d'au moins 80 \$ par propriété sera nécessaire.

Questions:

- M. Porowski (61) demande les raisons ayant motivé l'augmentation de 40%. M. Bergeron mentionne que, dans son appel d'offre, la municipalité a augmenté ses exigences afin d'offrir un meilleur service à la population (meilleur équipement, plus d'épandage d'abrasifs, etc.). Il souligne qu'au lac des Sittelles, les propriétaires paient 484 \$ pour l'entretien des chemins.
- Mme Zagrodny (127) demande combien on retrouve de propriétés autour du lac. M. Bergeron répond que les estimés budgétaires sont basés sur 87 propriétés. Pour revenir à un équilibre budgétaire, une augmentation de cotisation de 80 \$ par propriété est donc requise (80 X 87 = 6 960 \$), laissant un fonds de réserve de 16 000 \$.

- En réponse à une question de M. Morawski (161), M. Bergeron explique qu'une seule entreprise a répondu à l'appel d'offres de la municipalité. Les options de l'association sont donc très limitées.

Quelques intervenants expriment leur inquiétude relativement à notre fonds de réserve, car une augmentation de 80 \$ ne ferait qu'éliminer le déficit. Après discussions autour du montant de l'augmentation, M. Crevier (127) propose une augmentation de 100 \$ qui permettrait non seulement de rétablir l'équilibre budgétaire mais également de rebâtir le fonds de réserve.

La proposition de M. Crevier (127) est secondée par Mme Ana Duque (159) et se lit comme suit:

Résolution R19-36

Considérant l'augmentation des coûts de déneigement et d'entretien du chemin, il est résolu de hausser la cotisation annuelle de 295 \$ à 395 \$, pour les habitations, à compter de 2020-2021. La cotisation annuelle pour les terrains demeurera à 60 \$.

La résolution est adoptée à la majorité des voix. Quatre propriétaires votent contre.

7. Élection

Avec le départ de M. Garneau, M. Bergeron informe l'assemblée que M. Marcel Martineau (35) s'est offert pour combler le poste de directeur du chemin. Les cinq autres membres actuels ont accepté de siéger au Conseil pour une autre année. M. Bergeron demande le vote. Mme Francine Gaudreault (163) propose l'élection du Conseil, appuyée par M. Glenn Hewus (77). La proposition est adoptée à l'unanimité.

Le Conseil d'administration 2019-2020 :

André Bergeron (9), président	David Tracy (87), vice-président
Marcel Arcand (109), trésorier	Jean-Charles Dumont (165), directeur de l'environnement
Louise Bergeron (9), secrétaire	Marcel Martineau (35), directeur du chemin

8. Varia

- M. Carignan (143) décrit la tempête de la nuit du 23-24 mars et la panne électrique qui s'est produit devant chez lui. Il a dû appeler le 911 car le feu a pris dans les fils. Les pompiers n'ont pas pu se rendre rapidement en raison de la grande quantité de neige et des arbres tombés sur le chemin North. Il a tenté d'appeler des membres du conseil qui étaient absents. Il propose une chaîne téléphonique cellulaire en cas d'urgence. M. Crevier (127) suggère que cette liste contienne les numéros de résidents permanents .
- Mme Bruce (187) demande s'il est possible de mettre une roulotte sur son terrain à l'arrière de sa propriété. M. Bergeron explique que la réglementation est municipale et donc qu'elle doit contacter la municipalité.
- Mme Julien (99) offre toujours aux résidents du lac d'utiliser leur quai flottant qui est installé au sud du lac. Elle demande cependant aux gens qui ont de jeunes enfants d' en assurer la surveillance.

- M. Zuchorsky (171) explique que des gens ont abattu de nombreux arbres matures sur son terrain à l'arrière de sa propriété au cours du mois d'octobre dernier. Ces personnes ont probablement utilisé un 4 roues pour sortir le bois. M. Bergeron demande à tous de d'ouvrir l'oeil.

9. Levée de l'assemblée

M. Pierre Denault (137) propose la levée de l'assemblée, appuyé par Mme Vivian Bruce (187). La séance a pris fin à 12h15.

André Bergeron, président

Louise Bergeron, secrétaire

Rapport financier / Financial report 2018-2019

	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	Budget 19-20
Cotisations /Dues	\$26340.00	\$27885.00	\$27560.00	\$28095.00	\$28500.00
Austin	\$555.98	\$0.00	\$0.00	\$3000.85	\$0
Intérêts/Interests	\$169.40	\$245.52	\$115.55	\$126.67	\$130.00
Recettes/Revenues	\$27065.38	\$28130.52	\$27675.55	\$31222.52	28630.00
Neige/Snow	\$13641.78	\$13969.46	\$13969.46	<u>\$19229.57</u>	\$19 806.46
Chemin/Road	\$10018.65	\$9681.33	\$10542.28	<u>\$14584.03</u>	\$14500.00
Assurances/ Insurance	\$230.39	\$246.74	\$208.37	\$219.49	\$225.00
Eau/Water tests	\$901.98	\$0.00	\$0.00	<u>\$5096.51</u>	\$250.00
Cotisation / Membership	225.00	\$70.00	\$110.00	\$25.00	\$25.00
Frais de gestion/ Administration	\$915.41	\$716.38	\$617.40	<u>\$1306.95</u>	\$800.00
Taxes	\$9.67	\$9.84	\$10.09	\$10.36	\$10.50
Déboursés/ Disbursements	\$25942.88	\$24693.75	\$25457.60	\$40471.91	\$35616.96
Surplus/Déficit	+\$1122.50	+\$3436.77	+\$2217.95	-\$9249.39	-\$6986.96
Solde/Balance 30/04/2019	\$26741.56	\$30178.33	\$32396.28	\$23146.89	\$16159.93

2016

2017

2018

2019

Marcel Arcand trésorier Mai 2019